



Agence spatiale
canadienne

Canadian Space
Agency



Agence spatiale canadienne

2025-2026

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé

le 31 décembre 2025

**Compte rendu de la gestion
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025**

Agence spatiale canadienne

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada représenté
par le Ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, 2026
Numéro de catalogue : ST96-16F-PDF
ISSN : 2564-4254

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, comme le prévoit l'article 65.1 de *la Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe, mais a été examiné par les membres du Comité d'audit de l'Agence spatiale canadienne (ASC) qui sont satisfaits de sa présentation et de son contenu. Ce rapport doit être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses 2025-2026](#).

1.1 Mandat et activités de programmes

L'ASC a pour mandat *de promouvoir l'exploitation et l'usage pacifiques de l'espace, de faire progresser la connaissance de l'espace au moyen de la science et de faire en sorte que les Canadiens tirent profit des sciences et techniques spatiales sur les plans tant sociaux qu'économiques*.

Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur le mandat et le cadre ministériel des résultats de l'ASC dans le dernier Plan ministériel¹.

¹ Les données financières présentées à titre de dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses (BPD) et le plan ministériel peuvent différer des autorisations disponibles présentées dans ce Rapport financier trimestriel (RFT). Les données du plan ministériel comprennent une estimation des rajustements au BPD pour l'année complète, tandis que le RFT présente uniquement les autorisations accordées à ce jour, via le processus du budget des dépenses (c.-à-d. BPD).

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport financier trimestriel (RFT) a été préparé en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations, joint à ce rapport, inclut les autorisations de dépenser de l'ASC accordées par le Parlement et utilisées par l'ASC, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses (si applicable) pour l'exercice en cours. Il a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'informations financières à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

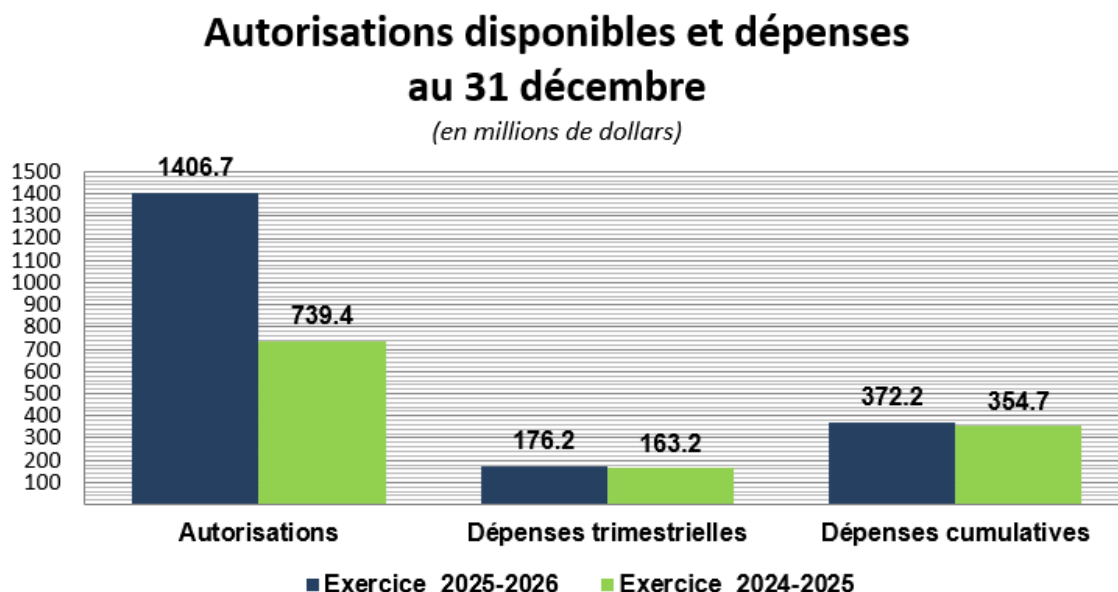
L'autorisation préalable du Parlement est requise avant que le gouvernement puisse dépenser des fonds. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

L'ASC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses, soit une comptabilité d'exercice partielle. La comptabilité d'exercice partielle inclut les déboursés ainsi que certains courus pour les salaires et les indemnités salariales.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels

La présente section souligne les éléments significatifs qui ont contribué aux changements au niveau des autorisations disponibles pour l'exercice ainsi qu'au niveau des dépenses trimestrielles et cumulatives pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025.

Le graphique ci-dessous donne un aperçu des variations des autorisations disponibles et des dépenses. Des détails supplémentaires sur ces variations se retrouvent aux sections 2.1 et 2.2 ainsi que dans les tableaux en annexe.



Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué dans les Annexes.

2.1 Changements importants dans les autorisations (crédits totaux disponibles) entre les exercices 2025-2026 et 2024-2025

Les crédits totaux disponibles au 31 décembre 2025 sont de 1 406,7 millions de dollars, qui représentent une augmentation de 667,2 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent (90%).

Autorisations (en milliers de dollars)	2025-2026	2024-2025	Variance	%
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	283 515	266 460	17 055	6%
Crédit 5 - Dépenses en capital	510 165	378 251	131 914	35%
Crédit 10 - Subventions et contributions	595 545	79 468	516 077	649%
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	17 358	15 153	2 205	15%
Produit de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	67	76	(9)	(12%)
Autorisations budgétaires totales	1 406 650	739 408	667 242	90%

Autorisations liées au crédit 1 (dépenses de fonctionnement)

Au 31 décembre 2025, les autorisations totalisent 283,5 millions de dollars, alors qu'elles étaient de 266,5 millions de dollars au 31 décembre 2024, ce qui représente une hausse de 17,1 millions de dollars (6%).

Cette augmentation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation de 26,2 millions de dollars pour les activités reliées au projet Programme d'accélération de l'exploration lunaire (PAEL) - Véhicule utilitaire lunaire.
- Une augmentation de 13,6 millions de dollars pour les activités reliées au projet Mission Aérosols, vapeur d'eau, nuages et leurs interactions avec le rayonnement (AVENIR) - Radiomètre imageur pour mesurer les émissions des nuages de glace mince dans l'infrarouge lointain (NuagIR).
- Une diminution de 23,8 millions de dollars pour les activités reliées au projet de la Station spatiale internationale (SSI).
- L'écart résiduel est composé de multiples variations inhérentes à la gestion des ressources du Programme spatial canadien (PSC). Elles résultent du fait que les besoins budgétaires par crédit ne sont pas linéaires d'une année à l'autre résultant à des transferts entre des crédits ou des reports de fonds dans une autre année financière.

Autorisations liées au crédit 5 (dépenses en capital)

Au 31 décembre 2025, les autorisations totalisent 510,2 millions de dollars, alors qu'elles étaient de 378,3 millions de dollars au 31 décembre 2024, ce qui représente une augmentation de 131,9 millions de dollars (35%).

L'augmentation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation de 10 millions de dollars pour les activités reliées au projet RADARSAT+.
- Une augmentation de 172,2 millions de dollars pour les activités liées au projet du Canadarm3.
- Une diminution de 20,3 millions de dollars reliée au montant des reports de budget de capital reçu en 2025-2026 moins élevé que celui reçu en 2024-2025.
- Une diminution de 15,9 millions de dollars pour les activités reliées aux Interfaces robotisées externes de la station Gateway (GERI).
- L'écart résiduel est composé de multiples variations inhérentes à la gestion des ressources du Programme spatial canadien (PSC). Elles résultent du fait que les besoins budgétaires par crédit ne sont pas linéaires d'une année à l'autre résultant à des transferts entre crédits ou des reports de fonds dans une autre année financière.

Autorisations liées au crédit 10 (subventions et contributions)

Au 31 décembre 2025, les autorisations totalisent 595,5 millions de dollars, alors qu'elles étaient de 79,5 millions de dollars au 31 décembre 2024, ce qui représente une augmentation significative de 516,1 millions de dollars (649%).

Cette augmentation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation de 528,5 millions de dollars pour le programme de contributions aux termes de l'Accord de coopération entre le Canada et l'Agence spatiale européenne (ASE) contrebalancé par une diminution de 8 millions de dollars, aux termes de ce même Accord, pour le projet Mars Sample Return (MSR).
- L'écart résiduel est composé de multiples variations inhérentes à la gestion des ressources du Programme spatial canadien (PSC). Elles résultent du fait que les besoins budgétaires par crédit ne sont pas linéaires d'une année à l'autre résultant à des transferts entre des crédits ou des reports de fonds dans une autre année financière.

2.2 Changements importants dans les dépenses trimestrielles et cumulatives (crédits utilisés) entre les exercices 2025-2026 et 2024-2025

Les dépenses cumulatives au 31 décembre 2025 sont de 372,2 millions de dollars et représentent une augmentation cumulative de 17,5 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent. Les dépenses pour le trimestre terminé au 31 décembre 2025 sont de 176,2 millions de dollars et représentent une augmentation de 13 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Dépenses par crédit au 31 décembre

Dépenses par Crédit (en milliers de dollars)	2025-2026		2024-2025		Variance	
	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	58 903	155 422	59 776	151 556	(873)	3 866
Crédit 5 - Dépenses en capital	97 229	171 060	89 304	168 645	7 925	2 415
Crédit 10 - Subventions et contributions	15 679	32 693	11 051	25 402	4 628	7 291
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 340	13 019	3 039	9 116	1 301	3 903
Dépenses des produits de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	-	-	-	-	-	-
Dépenses budgétaires totales par Crédit	176 151	372 194	163 170	354 719	12 981	17 475

Dépenses liées au crédit 1 (dépenses de fonctionnement)

La diminution de 0,9 millions de dollars des dépenses trimestrielles (-2%) s'explique principalement par des variations dans le calendrier de paiements pour des projets tels que la mission du rover lunaire et la station spatiale internationale. L'augmentation de 3,9 millions de dollars des dépenses cumulatives (3%) s'explique principalement par des variations dans le calendrier de paiements pour des projets tels que la mission de la Constellation Radarsat et la station spatiale internationale.

Dépenses liées au crédit 5 (dépenses en capital)

L'augmentation de 7,9 millions de dollars des dépenses trimestrielles (9%) et de 2,4 millions de dollars des dépenses cumulatives (1%) s'explique principalement par les variations dans le calendrier de paiements du projet Canadarm3 et de la mission GardeFeu.

Dépenses liées au crédit 10 (subventions et contributions)

L'augmentation de 4,6 millions de dollars des dépenses trimestrielles (42%) et de 7,3 millions de dollars des dépenses cumulatives (29%) s'explique principalement par les variations dans le calendrier de paiements à l'Agence spatiale européenne (ASE).

Dépenses par article courant au 31 décembre

Dépenses par Article courant (en milliers de dollars)	2025-2026		2024-2025		Variance	
	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives
Personnel	35 098	101 005	32 122	92 063	2 976	8 942
Transports et communications	1 511	3 528	1 519	3 714	(8)	(186)
Information	249	510	579	1 069	(330)	(559)
Services professionnels et spéciaux	120 361	222 882	112 707	217 164	7 654	5 718
Location	1 242	3 546	1 959	3 333	(717)	213
Service de réparation et d'entretien	836	1 488	1 599	6 678	(763)	(5 190)
Services publics, fournitures et approvisionnements	369	1 143	444	1 039	(75)	104
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	17	41	-	-	17	41
Acquisition de matériel et d'outillage	753	3 176	1 168	2 148	(415)	1 028
Paielements de transfert	15 678	32 692	11 051	25 402	4 627	7 290
Autres subventions et paiements	37	2 183	22	2 109	15	74
Dépenses budgétaires totales par Article courant	176 151	372 194	163 170	354 719	12 981	17 475

Les dépenses totales de l'ASC enregistrées lors du 3^e trimestre 2025-2026 se chiffrent à 176,2 millions de dollars alors qu'elles étaient de 163,2 millions de dollars à la même période l'an passé. Ceci représente une augmentation de 13 millions de dollars (8%) par rapport à l'exercice précédent.

De façon cumulative, les dépenses au 31 décembre 2025 s'élèvent à 372,2 millions de dollars, comparativement à 354,7 millions de dollars à la même période l'an passé. Il s'agit d'une augmentation de 17,5 millions de dollars (5%) cette année.

Les écarts significatifs, par article courant, sont les suivants :

Personnel

L'augmentation de 3 millions de dollars des dépenses trimestrielles (9%) et de 8,9 millions de dollars des dépenses cumulatives (10%) s'explique principalement par l'augmentation des effectifs de l'ASC.

Services professionnels et spéciaux

L'augmentation de 7,7 millions de dollars des dépenses trimestrielles (7%) et de 5,7 millions de dollars des dépenses cumulatives (3%) s'explique principalement par les variations dans le calendrier de paiements du projet Canadarm3 et de la mission GardeFeu.

Paielements de transfert

L'augmentation de 4,6 millions de dollars des dépenses trimestrielles (42%) et de 7,3 millions de dollars des dépenses cumulatives (29%) s'explique principalement par les variations dans le calendrier de paiements à l'Agence spatiale européenne (ASE).

3. Risques et incertitudes

L'Agence spatiale canadienne exerce ses activités dans un contexte en constante évolution. La nature spécifique du programme spatial canadien confronte l'ASC à des enjeux liés au développement de technologies avancées ainsi qu'à l'aspect international de certains projets. Pour le Canada, les activités spatiales doivent être réalisées en partenariat avec les autres puissances spatiales au moyen de technologies novatrices. La nature internationale et les défis techniques associés au développement et à la mise en œuvre de technologies innovantes, en collaboration avec de multiples partenaires, génèrent des risques dans la réalisation des projets. De même, la possibilité d'une interruption de services ou d'une divulgation non autorisée d'information découlant d'un événement de cybersécurité pose un risque additionnel aux opérations de l'ASC. Ces éléments se traduisent en des risques financiers associés à l'utilisation des fonds tels que le report des fonds et la hausse des coûts.

De l'Accord de coopération Canada / l'Agence spatiale européenne (ASE) émane également des risques tels que les montants payables qui varient en fonction des changements des statistiques sur le produit national brut (PNB), de la variation de la devise canadienne par rapport à l'euro (taux de change), de l'inflation et de l'application de la politique industrielle de l'ASE. Ces risques ont une incidence à la fois sur les coûts et le profil des flux de trésorerie.

Pour atténuer ces risques, l'ASC revoit régulièrement son portfolio de projets, ses plans d'activités, ses échéanciers et ses stratégies de gestion financière pour s'adapter aux changements apportés aux programmes spatiaux de ses principaux partenaires (National Aeronautics and Space Administration (NASA), ASE et autres agences spatiales). De plus, des pratiques rigoureuses de gestion de projets sont en place, ainsi que des mesures d'atténuation des risques de cybersécurité. Ces initiatives permettent à l'ASC de faire le suivi et de rapporter sur les progrès de ses engagements, d'évaluer l'efficacité de ses travaux et d'harmoniser ses ressources avec les priorités.

Également, afin de renforcer les mesures déjà en place, l'ASC s'appuie sur un cadre structuré de gestion des risques, incluant des consultations interdisciplinaires lors de l'estimation des coûts, un suivi rigoureux par des tableaux de bord mensuels, un registre formel des risques, et un processus d'attestation financière exigeant. Ces mécanismes permettent une détection précoce des écarts, une adaptation rapide aux imprévus, et une meilleure prévisibilité financière malgré les défis liés à l'inflation, à la rareté des fournisseurs spécialisés, à l'immaturité de certaines technologies et aux ajustements imposés par des partenaires internationaux.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a pas eu de changement important quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes au cours du troisième trimestre de 2025-2026.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par,

La version originale a été signée par
Lisa Campbell, le 16 février 2026

Lisa Campbell	Date
Présidente	
Longueuil, Québec	

La version originale a été signée par
Lyne Proulx, le 12 février 2026

Lyne Proulx	Date
Vice-présidente intérimaire, Stratégie corporative et Innovation, et Dirigeante principale des finances	
Longueuil, Québec	

AGENCE SPATIALE CANADIENNE

Annexe 1

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025

État des autorisations (non audité)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 (1)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 (1)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Crédit 1: Dépenses de fonctionnement	283 515	58 903	155 422	266 460	59 776	151 556
Crédit 5: Dépenses en capital	510 165	97 229	171 060	378 251	89 304	168 645
Crédit 10: Subventions et contributions	595 545	15 679	32 693	79 468	11 051	25 402
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	17 358	4 340	13 019	15 153	3 039	9 116
Produit de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	67	-	-	76	-	-
Autorisations budgétaires totales	1 406 650	176 151	372 194	739 408	163 170	354 719

(1) N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

AGENCE SPATIALE CANADIENNE

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)

(en milliers de dollars)

Annexe 2

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 (2)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025	Cumul des dépenses à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 (2)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des dépenses à la fin du trimestre
Dépenses:	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Personnel	139 717	35 098	101 005	122 275	32 122	92 063
Transports et communications	8 311	1 511	3 528	8 866	1 519	3 714
Information	1 242	249	510	2 246	579	1 069
Services professionnels et spéciaux	644 934	120 361	222 882	503 080	112 707	217 164
Location	3 870	1 242	3 546	4 084	1 959	3 333
Service de réparation et d'entretien	4 914	836	1 488	8 750	1 599	6 678
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 659	369	1 143	1 556	444	1 039
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	177	17	41	269	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	3 604	753	3 176	6 253	1 168	2 148
Paiements de transfert	595 545	15 678	32 692	79 468	11 051	25 402
Autres subventions et paiements	2 677	37	2 183	2 561	22	2 109
Dépenses budgétaires totales	1 406 650	176 151	372 194	739 408	163 170	354 719

(2) N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.